



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1142 - Développement des transports collectifs

**Avenant à la convention de délégation
d'organisation d'un service public de
transport collectif à titre gratuit pour la
ville de SCHIRMECK - Conventions avec les
communes de GRANDFONTAINE et de RUSS**

Rapport n° CP/2013/414

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

La commune de Schirmeck souhaite intégrer les communes de Russ et Grandfontaine dans le service public de transport à titre gratuit qu'elle a mis en place.

Un avenant à la convention liant la commune au Conseil Général est donc nécessaire.

Par délibération de la commission permanente du 23 mai 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin donnait délégation à la ville de Schirmeck pour l'organisation d'un service public de transport collectif à titre gratuit. Cette convention est actuellement valide jusqu'au 30 avril 2015.

La commune de Schirmeck souhaite intégrer les communes de Russ et Grandfontaine dans l'organisation de ce service de transport.

Cette intégration prend effet à compter du 1^{er} mai 2013.

Ce service fonctionnera uniquement le mercredi matin, et desservira les communes de Russ, Grandfontaine et Schirmeck.

A cet effet, il convient d'établir un avenant à la convention passée avec la commune de Schirmeck, et d'établir des conventions de délégation avec les communes de Russ et Grandfontaine.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'intégration des communes de Russ et Grandfontaine pour le service public de transport à titre gratuit dont bénéficie la commune de Schirmeck

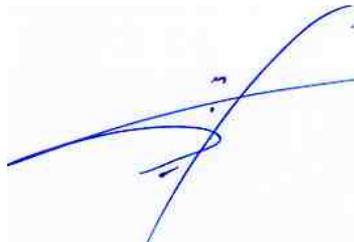
- approuve l'avenant à la convention de délégation passée avec la commune de Schirmeck

- approuve les conventions de délégation passées avec les communes de Russ et Grandfontaine.

Elle autorise le Président du Conseil Général à signer cet avenant et ces deux conventions.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL